

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 02/2016

Demande de crédit pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie une première fois le lundi 15 août 2016 en présence du Syndic M. Daniel Crot, de MM. les Municipaux Denis Favre et Blaise Jaunin, de Mme la Municipale Claudia Perrin et de M. Fragnière, du bureau Fragnière Partenaires afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le lundi 22 août 2016 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Une étude du SDNL portant sur l'accueil et la formation des enfants de 0 à 16 ans a été menée ces dernières années. Se basant sur les résultats de cette étude et sur les projections quantitatives (futurs élèves à Romanel), une étude plus approfondie a été effectuée par le bureau Fragnière Partenaires accompagné par Mme Muriel Gros, du secteur Organisation et Planification de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) et de Monsieur Olivier Swysen, du Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS). C'est cette étude de faisabilité qui avait été présentée au Conseil communal lors d'une séance le 19 mai 2016.

Les conclusions de l'étude de faisabilité montrent que les collèges à Romanel (Esserpys et Prazqueron) arrivent en bout de course et qu'il est impératif de les remplacer. C'est pourquoi, il nous est présenté, dans le cadre de ce préavis, la première étape d'un long processus (dit « Esserpys 2020 »), à savoir la mise en place d'un concours relatif à la construction de ce futur nouveau collège et du crédit d'étude nécessaire à cet effet.

Nous relevons par ailleurs que le bureau Fragnière a été mandaté avec satisfaction par la commune de Cheseaux dans le cadre de l'agrandissement de ses écoles. C'est la raison pour laquelle notre Municipalité a décidé de recourir également à ses services.

Analyse :

Notre analyse s'est fondée sur le préavis lui-même, sur l'étude de faisabilité du bureau Fragnière Partenaires ainsi que sur les informations reçues lors de la séance du 15 août. Nous avons également tenu compte de la note complémentaire reçue le lundi 22 août.

Il est indéniable que la commune de Romanel-sur-Lausanne a un urgent besoin de construire un nouveau bâtiment scolaire. En effet, les futurs développements urbanistiques de notre commune (suite notamment à l'acceptation du PPA « Le Village » et du PQ « Pré Jaquet ») le rapatriement des élèves de Romanel de 7èmes et 8èmes de Prilly (LEO) ainsi que la vétusté de ces locaux en sont les principales raisons.

Toutefois, nous sommes surpris, à plusieurs niveaux, au sujet de la procédure globale, entre autre :

- il apparaît que le concept dans son entier (localisation, nombre de classes, etc.) a déjà été préalablement entériné par la Municipalité sans aucune consultation de la commission d'urbanisme. Si nous votons ce crédit, ce sont les orientations définies dans l'étude de faisabilité « Fragnière » qui seront retenues pour l'élaboration du cahier des charges de réalisation du concours.

- nous n'avons pas reçu de réponses claires au sujet de la réelle nécessité du nombre de classes projetées. A-t-on vraiment besoin, à moyen terme, de 30 nouvelles classes ? Sur quelles hypothèses sont fondées ces estimations ? Il nous paraît risqué de considérer dans les projections de population à moyen terme le « PPA Le Brit » et le « PPA Le Raffort ». Il nous semblerait plus judicieux de ne considérer pour la première étape que les PPA et PQ déjà acceptés.

- l'étude « Fragnière mentionnait deux étapes pour les Esserpys (dites « 2020 » avec 18 classes, respectivement « 2030 » avec 14 classes supplémentaires), ce qui porte le total à 45 classes disponibles à Romanel en 2030 ! La deuxième étape du projet « Esserpys » sera mentionnée dans le cahier des charges du concours, objet du préavis N°02/2016.

- au cours de la présentation orale par la Municipalité du projet « Esserpys » le 15 août, il a été fait mention d'un possible abandon du projet « Prazqueron » après réalisation de la 1^{ère} étape des « Esserpys », en réponse à une remarque sur le nombre élevé de nouvelles classes créées sur les deux sites. Cette éventualité est en contradiction avec le texte du préavis.

- les deux classes existantes au collège du Rosset ont été oubliées dans le texte du préavis.

Concernant le coût de l'organisation du concours, nous avons été informés que les CHF 95'000,- relatifs à la prestation de BAMO seraient répartis de la façon suivante :

- CHF 40'000,- pour l'organisation générale du projet, fixation du cahier des charges, prestation effectuée par le bureau Fragnière Partenaires
- CHF 35'000,- pour l'organisation du concours lui-même, prestation qui sera effectuée par une autre société spécialisée dans le domaine des marchés publics
- CHF 15'000,- pour l'expertise économique
- CHF 5'000,- divers

Nous avons pu vérifier que les CHF 146'000,- prévus pour les planches de prix sont bien conformes à la norme SIA 142.

Le montant de CHF 360'000,- nous paraît correct.

Position de la commission :

Nous ne remettons évidemment pas en question la nécessité de construire de nouveaux bâtiments scolaires à Romanel. Les différentes études nous le prouvent et le Canton nous l'impose. Cependant, nous restons passablement dubitatifs sur le flou qui entoure certains aspects de ce projet conséquent.

Le risque d'une estimation inadéquate pourrait avoir comme conséquence que le crédit d'ouvrage soit surdimensionné et soit peut-être refusé. Cela occasionnerait la nécessité de recommencer tout le processus en vue de la mise en place d'un nouveau concours. Cela provoquerait une nouvelle demande de crédit.

Au vu de ce qui précède, nous estimons nécessaire que la commission d'urbanisme soit impliquée dans la définition du cahier des charges et que ce dernier puisse être entériné par le Conseil communal avant le lancement du concours. Nous proposons d'accorder à la Municipalité, dans un premier temps, un crédit permettant de conduire le projet jusqu'à la définition du cahier des charges. Nous déposons l'amendement suivant : « d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000,- TTC pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys ».

Enfin, ce crédit ne représente que la première étape d'un investissement conséquent pour notre commune. En cas d'acceptation de ce crédit pour l'organisation du concours, un crédit d'étude devrait être demandé en automne 2017, puis le crédit de construction en automne 2018.

Nous demandons ainsi à la Municipalité de mettre rapidement à notre disposition une version actualisée de la planification financière à moyen et long terme, ce qui permettra de mieux comprendre l'impact qu'auront ces futurs investissements sur les finances communales.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 02/2016 amendé et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 02/2016, adopté en séance de Municipalité du 25 juillet 2016;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- ouï le rapport de la commission technique ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis tel qu'amendé ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000. – TTC pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une période de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 26 août 2016

Le rapporteur :

Simon LOB

Les autres membres :



Philippe MUGGLI

Président

Ornella MORIER

Philippe NOËL

Philippe URNER